

# Il crie aux gendarmes « Je suis Daesh ! »

**Tribunal.** Un Sarladais était jugé ce mardi au TGI pour provocation directe à un acte de terrorisme. Le parquet a requis une peine de prison avec sursis et un travail d'intérêt général.

**C**e jeune homme dégingandé à l'allure d'adolescent a 20 ans et semble quelque peu abasourdi d'être à la barre du tribunal correctionnel. Il n'imaginait sans doute pas les conséquences engendrées par quelques mots prononcés sous le coup de l'énervement. C'était le 17 décembre dernier, soit 4 jours après les attentats qui ont ensanglanté la capitale.

Dans le cadre d'une perquisition judiciaire (et non administrative comme les perquisitions autorisées dans le cadre de l'état d'urgence), les gendarmes interviennent au domicile où vit le jeune homme et sa mère. La tension monte, le Sarladais s'agace et provoque les militaires : « Laisse-les faire leur bordel. C'est bientôt moi qui vais le faire le bordel. Je suis Daesh ! Je suis Daesh ! », lance-t-il à l'adresse de sa mère comme des gendarmes. Les enquêteurs s'intéressaient en fait à son frère suite à des suspicions dans une affaire de trafic d'armes.



✦ La décision sera rendue le 16 février.  
(photo d'illustration)

**« Sous la colère, on peut dire n'importe quoi... »**

Placé en garde à vue puis entendu, il expliquera simplement avoir été agacé par l'attitude des militaires. « Je trouve qu'ils n'ont pas été très respectueux... Ils se sont comportés comme si c'était moi qu'il recherchait... », ajoute-t-il à la barre. Lors de son audition, il déclarera être un musulman peu pratiquant, partisan d'un « islam tranquille », et « n'éprou-

ver aucune sympathie pour les terroristes de Daesh ». A l'audience, il fait profil bas. Sa mère, debout au fond de la salle, présente un visage pétri d'inquiétude. « C'est très grave, ce que j'ai dit. Ce qu'on me reproche, c'est pas rien... Sous la colère, on peut dire n'importe quoi... » (sic), confie le prévenu au président J.-P. Boucher.

**Bon pour le  
« Goncourt de l'imbécillité »**

« Les mots ont toujours un sens, surtout dans un contexte particulier » fait remarquer le procureur F. Dubost. « Bien sûr, il n'a pas dit qu'il allait faire sauter la gendarmerie, mais au vu du contexte... Dire « Je vais foutre le bordel » alors qu'effectivement, ce groupe de terroristes a foutu un sacré bordel à Paris... », reprend la magistrate. Assurant « assumer sa poursuite » mais « ne pas vouloir faire un exemple », elle requiert à l'encontre du prévenu 5 à 6 mois de prison avec sursis et obligation de faire un travail d'intérêt général.

Pour Me F. Gajja-Benfedoul, l'avocate du jeune homme, « la procédure ne tient pas la route ». « Vous avez là un jeune qui a dérapé. C'est gravissime et vous pouvez lui décerner le Goncourt de l'imbécillité... », concède-t-elle. Mais elle rappelle que son client n'a rien d'un individu en voie de radicalisation et qu'il s'est platement excusé dès sa garde à vue. « Bien sûr qu'il y a l'émotion [suscitée par les attentats de Paris, ndlr], mais il y a aussi le droit », ajoute l'avocate, sollicitant une peine individualisée. Son client viendra à sa suite exprimer ses regrets. Le tribunal rendra sa décision le 16 février.